

Nicolas Mayer-Rossignol, Luce Pane et Charlotte Goujon demandent au Préfet et à l'usine Multisol de communiquer en toute transparence sur l'incident du 1er janvier

Risques

De nombreux habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie ont constaté les 1er et 2 janvier derniers des odeurs nauséabondes dans l'agglomération. Plus de 40 signalements ont été recensés notamment par ATMO-Normandie. Attribuées dans un premier temps à la multiplication des feux de cheminées par ATMO-Normandie, la CGT affirmait le 6 janvier que ces odeurs seraient dues à un dysfonctionnement sur le site de l'usine Multisol, à Sotteville-lès-Rouen.

Fichier(s) pdf



Communiqué de presse
Métropole Rouen Normandie

Lundi 11 janvier 2021

Nicolas Mayer-Rossignol, Luce Pane et Charlotte Goujon demandent au Préfet et à l'usine Multisol de communiquer en toute transparence sur l'incident du 1^{er} janvier

De nombreux habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie ont constaté les 1^{er} et 2 janvier derniers des odeurs nauséabondes dans l'agglomération. Plus de 40 signalements ont été recensés notamment par ATMO-Normandie. Attribuées dans un premier temps à la multiplication des feux de cheminées par ATMO-Normandie, la CGT affirmait le 6 janvier que ces odeurs seraient dues à un dysfonctionnement sur le site de l'usine Multisol, à Sotteville-lès-Rouen. La préfecture de la Seine-Maritime, après avoir investigué à l'intérieur du site, a constaté qu'un incident avait eu lieu le 1^{er} janvier, mais que les informations recueillies ne permettent pas de faire un lien avec les odeurs ressenties dans l'agglomération.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte GOUJON, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la santé et de la sécurité sanitaire et industrielle et Luce PANE, Maire de Sotteville-lès-Rouen, ont adressé un courrier au dirigeant de l'usine Multisol et au Préfet de la Seine-Maritime, pour leur demander de transmettre en toute transparence les éléments permettant d'éclaircir les circonstances de cet incident :

« Un peu plus d'un an après l'incendie du 26 septembre 2019, nous travaillons, avec l'ensemble des élus de la Métropole Rouen Normandie, à l'amélioration de la gestion du risque industriel sur notre territoire. Ce travail est réalisé avec les acteurs économiques et les industriels, avec les habitants, les collectivités et les services de l'État pour que ce type d'accident ne se reproduise plus. Avec une priorité absolue : la transparence que nous devons aux habitants.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer l'ensemble des éléments permettant d'expliquer les circonstances de l'incident du 1^{er} janvier et les raisons pour lesquelles ce dernier n'a pas été signalé aux autorités compétentes. Il est absolument indispensable de rétablir un lien de confiance avec les citoyens. La transparence et l'information en temps réel sont en cela des éléments majeurs auxquels tous les acteurs, économiens par les industriels, doivent se soumettre. »

Nicolas Mayer-Rossignol, Luce Pane et Charlotte Goujon ont par ailleurs demandé au Préfet que le sujet soit traité au prochain CODIRSI, qui se tiendra le mardi 12 janvier. L'absence de ce point complet sur cet incident n'est pas souhaitable.

Veuillez trouver l'intégralité des courriers en pièce jointe.

Communiqué de presse
Métropole Rouen Normandie
Service de presse
02 35 76 44 44 • 02 35 41 10 17



Recevez nos communiqués et toutes nos actualités par email : abonnement@metropole-rouen-normandie.fr ou sur Facebook



Monsieur Pierre-André CURRARD
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
7 PLACE DE LA MADELEINE
CS 10206
76008 ROUEN CEDEX

Rouen, le 17 1 2021

Monsieur le Préfet,

De nombreux habitants du territoire de la Métropole Rouen-Normandie ont couru dès les 1^{er} et 2^{ème} janvier derniers des odeurs insolites lors de l'agglomération. Plus de 40 signalements ont été recensés relayés par ATMO-Normandie.

Dans un premier temps, ATMO-Normandie s'interrogeait sur l'origine de ces odeurs pour un provenir de la « combinaison des conditions météorologiques actuelles : inversion thermique précoce des bords, et aussi vent avec le fonctionnement idéal des chaudières en mode de froid et particulièrement l'orientation des flux de cheminée ».

Le mercredi 6 janvier, le syndicat COT exprime par voie de presse, que ces odeurs seraient dues à un « dysfonctionnement » d'un produit sur le site de l'usine Mulasse, à Sotteville-le-Rouen.

Toujours le 8 janvier, la Préfecture de la Seine-Maritime indique « qu'aucun incident de site industriel n'a été signalé au SCIS ni à la préfecture le nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 2021, ni par des industriels, ni par des riverains sur ce territoire ». Votre Cabinet indiquait également que « plusieurs investigations ont été menées le 2 janvier matin par le SCIS à la demande du préfet, après de sites industriels afin de déterminer si l'un de ces sites était à l'origine des odeurs perçues. Ces investigations n'ont pas permis de déterminer une origine industrielle à ces odeurs ». En conclusion, la préfecture annonce que la DREAL, après réaliser les investigations nécessaires au site du formateur pour vérifier l'existence d'un incident qui n'aure pas été déclaré a ce jour les

Le 7 janvier, votre Cabinet communiquait les résultats des investigations de la DREAL : « l'entreprise n'a pas connu d'incident ni de dysfonctionnement de nuit sur la période du 31 décembre dernier et les jours suivants ». La préfecture constate toutefois qu'un « incident de dysfonctionnement s'est produit le 31 décembre au soir, qui n'a pas donné lieu à un signalement aux autorités sur le moment ». La préfecture indique en complément que les informations reçues ne permettent pas de faire un lien avec les odeurs ressenties sur l'agglomération.

Le 8 janvier, soit 8 jours après l'incident, l'us de Mulasse communique par voie de presse l'existence d'une « erreur humaine », ayant conduit à un « incident opérationnel mineur (...) », au cours duquel certaines unités de base lubrifiantes et certains polymères ont été surchauffés au-dessus de leur température de fonctionnement habituelle ». L'usine a continué ensuite à la production y a eu « un peu de fumée » par les cheminées.



Monsieur Yann LE SOUÛSANE
Directeur Général
Mutual Industrielle Service
1 CHEMIN DE LA MAUCRE
76 300 SOTTENVILLE 4.05-ROUEN

Rouen, le 11/11/2021

Monsieur le Directeur Général

De nombreux habitants du territoire de la Métropole Rouen Normande ont constaté les 11 et 12 janvier derniers des odeurs rance/bombées dans l'agglomération. Plus de 40 signalements ont été recensés jusqu'ici par l'ATMO-Normandie.

Dans un premier temps, l'ATMO-Normandie informe que l'origine de ces odeurs pourrait provenir de la « conjonction des conditions météorologiques actuelles : inversion thermique, absence des bris, et aucun vent avec le développement intense des chaudières en raison du froid et particulièrement l'utilisation des foyers de chaudières ».

Le mercredi 3 janvier, le quotidien GQJ a écrit (et par voie de presse, que les odeurs amenées dues à un « dysfonctionnement » s'étaient produites sur le site de l'usine IM, sncf, à Sotteville-Mé-Rouen.

Toujours le 3 janvier, la Préfecture de la Seine-Maritime indiquait « qu'un incident de site industriel n'a été signalé au SDIS et à la préfecture le soir du 24 décembre 2021 et par des habitants, ni par des agents sur ce territoire ». Le Cabinet du Préfet indiquait également que « plusieurs investigations ont été menées le 3 janvier matin par le SDIS 3 à demande du préfet, auprès de sites industriels afin de déterminer si l'un de ces sites était à l'origine des odeurs perçues. Ces investigations n'ont pas permis de identifier une origine industrielle à ces odeurs ». En conclusion, le préfet annonçait que le DREAL, avait réalisé les investigations nécessaires au sein de l'entreprise pour vérifier l'existence d'un incident qui n'aurait pas été déclaré aux autorités.

Le 7 janvier, le Cabinet du Préfet communiquait les résultats des investigations de la DREAL, « l'entreprise n'a pas connu d'incident ni de dysfonctionnement de l'unité sur la période du 21 décembre dernier et les jours suivants ». La préfecture constate toutefois qu'un incident de fonctionnement s'est produit le 27 décembre au soir, qui n'a pas donné lieu à un signalement aux autorités sur le territoire ». La préfecture indique un complément que les informations recueillies ne permettent pas de faire un lien avec les odeurs ressenties sur l'agglomération.

Le 8 janvier, soit 8 jours après l'incident, vous communiquiez par voie de presse l'existence d'une « erreur humaine », ayant conduit à un « un incident opérationnel mineur (...) », au cours duquel certaines valves de base subissent et certains équipements ont été surchauffés au point de leur température de fonctionnement habituelle ». Vous avez confirmé ensuite à la presse qu'il y a eu « un peu de fumée, pas de flammes ».

Un peu plus d'un an après l'incident du 26 octobre 2019, nous travaillons, avec l'assistance des élus de la Métropole Rouen Normande à l'amélioration de la gestion du risque industriel sur notre territoire. Ce travail est réalisé avec les acteurs économiques et les industriels, avec les habitants, les collectivités et les services de l'Etat pour que ce type d'incident ne se reproduise plus. Avec une priorité absolue : l'accompagnement qui nous devons aux habitants.